

Point de l'ordre du jour n°5 :

Création du Diplôme Universitaire POLITIQUES Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025 ;

VU le code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU l'avis rendu par le Conseil de l'UFR DEG en date du 13 mars 2025 ;

VU l'avis rendu par le Conseil académique en date du 29 avril 2025 ;

VU l'avis rendu par la CFVU du 12 mai 2025 ;

L'UFR DEG propose la création, sur son campus de Bourges, d'un Diplôme Universitaire intitulé POLITIQUES Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM, adossé à la Prépa Talents validée par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques). Destiné à des candidats titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 minimum, ce DU a pour objectif de renforcer les connaissances et compétences nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre des politiques publiques sociales, sanitaires, médico-sociales et de l'emploi. Il vise à préparer plusieurs concours de cadres de la fonction publique dans ces secteurs : attaché d'administration hospitalière (AAH), directeur d'hôpital (DH), directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S), inspecteur de l'action sanitaire et sociale (IASS), attaché territorial (spécialité gestion du secteur sanitaire et social) et inspecteur du travail.

Le projet de création du DU POSSEM a été approuvé par le conseil de l'UFR DEG le 13/03/2025.

Le dossier de demande de création du DU ainsi que la fiche de coût standard sont en annexe.

Le Conseil d'administration approuve la création du Diplôme Universitaire POLITIQUES Publiques Sanitaires, Sociales, Médico-sociales et de l'Emploi (POSSEM) à l'UFR DEG (site de Bourges) à la rentrée 2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 19 mai 2025

Le Président de l'Université



Eric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.